



BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 190, créée le 08 juin 2003

(Gratuit) Juin 2016 N° 16

Président - rédacteur :

JM VICTOR

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président :

G. ANDRAULT

Secrétaire :

C. THIBERT

Secrétaire adjoint :

Y. GEFFRAY

Trésorier :

J. CAMUS

Trésorier adjoint :

C. VICTOR

Commissaire aux comptes :

JP FERRAND

Membres assistants :

JC. BLANCHE

B. MENIER

F. MOTTE

JM. REDONNET

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH * (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

LE MOT DU PRÉSIDENT...

Une longue période d'incertitude climatique se terminant, pointe enfin l'été. Alors, vive le soleil, les vacances, la bronzette, le farniente, la baignade, la pêche à pied ou en bateau, la voile et autres sports nautiques, le resto, la famille, les amis, en un mot, vive la vie quoi !

Autre bonne nouvelle : Le beau temps ne revient pas seul !

En effet, dans la rubrique info que vous découvrirez dans les pages à suivre, les sujets évoqués font que l'espoir renaît, notamment pour la plaisance locale.

C'est aussi ce que confirme l'annonce de notre Maire dans l'article du 29 juin paru dans la gazette locale « le Phare de Ré », où il commente la réunion préfectorale impromptue à laquelle l'APPRP a également participé, rencontre axée tout spécifiquement sur notre port et son équipement potentiel.

Naturellement, il nous faut rester humbles et prudents, le dossier pour l'équiper redémarre seulement après huit longues années de léthargie, suite au rejet sans explication d'une première étude pourtant très élaborée.

Plus que jamais, soyons persuadés que la réussite du projet est envisageable et qu'un vrai travail d'équipe en renforcera l'intérêt.

L'équipement de notre port doit faire l'objet d'un engagement sans détours afin d'en assurer la réussite. L'avis des plaisanciers locaux, donc des utilisateurs des lieux dont nous sommes, sera un outil de plus pour assurer la qualité du travail technique du bureau d'étude, lequel ne saurait tout savoir sur les contraintes liées tant aux besoins qu'au lieu !

Notre association a donc son rôle à jouer et c'est ce qu'elle a fait à nouveau récemment, notamment grâce à l'intervention ciblée de l'un de ses adhérents qui a permis que les choses bougent administrativement, la réunion préfectorale en découlant. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

Le travail redémarre donc.

Persuadés que la volonté de réussir l'emportera sur les blocages apparus jadis, à nous, municipalité et plaisanciers réunis, de trouver les bonnes idées qui feront que notre dossier sera agréé par les divers services administratifs concernés.

Amis Rivedousais, chers adhérents, soyons conscients que notre vitrine Océane est notre capital bien être et touristique.

En équipant notre port avec adresse et raison, offrons-nous le privilège d'observer d'un regard tant bienveillant que protecteur, notre espace marin que notre municipalité aura alors participé à embellir et moderniser dans l'intérêt de tous !

Jean-Michel VICTOR

RIVEDOUX : SON HISTOIRE, SON PORT...

D'aucuns prétendent qu'autrefois que notre village était en réalité qu'une simple annexe de celui de Sainte Marie. Ça reste à voir !...

Après lecture de textes référencés ci-après que je vous invite à compulsier à votre tour sur les ouvrages traitant de l'historique de notre Ile, il est permis d'en douter me semble-t-il. En tout cas, je me permets de tirer certaines analyses pouvant heurter parfois les certitudes les plus établies.

Pour mettre tout le monde en forme, je débiterai mon propos par un paragraphe tiré d'un livret (*1), sur lequel je n'ai pas grand chose à ajouter :

(Début de citation) : *Il n'est peut-être pas une contrée de notre belle France où le travail soit plus en honneur et les sentiments de solidarité aussi développés que sur ce petit coin de terre battue des flots qui s'appelle l'Ile de Ré.*

Ces traditions remontent aux premiers âges, et c'est au labeur acharné dans une tâche ingrate entre toutes, grâce aussi à l'union des ancêtres dans leurs luttes incessantes contre les empiètements de l'océan, d'une part, et les convoitises de voisins rapaces de l'autre, que la population peut, de nos jours, jouir du bien-être dans un pays jadis inculte, fécondé par le travail et l'esprit d'initiative des générations.../... Qu'on le veuille ou non, tous les riches personnages du pays, depuis le capitaliste qui a constitué sa fortune dans le négoce des produits locaux, jusqu'au modeste rentier se faisant mollement glisser dans la vie en soignant ses treilles et sa gastralgie, tous sont redevables de leur situation privilégiée à l'humble travailleur des champs. Si, par extraordinaire, il existait de ces oisifs dédaigneux, qu'ils veuillent bien jeter un regard en arrière ; ils reverront, dans le vivant tableau de leurs jeunes années, les grands-pères courbés sur le sillon, peinant de l'aube au crépuscule. Sans doute, alors, puiseront-ils dans leur cœur oublieux un sentiment de commisération et, du paradis qu'on leur a gagné, ils adresseront un chaleureux merci à la mémoire des pauvres besogneux de jadis, pour qui la vie fut souvent un enfer. Mais les parasites sont inconnus ou l'infime minorité dans la ruche laborieuse où chacun s'ingénie à apporter son tribut ; les ingrats et les égoïstes sont ici la minime exception.
(fin de citation).

Fort de ces sages paroles dont chacun en tirera sa conclusion, revenons en à Rivedoux.

Origine du nom Rivedoux (*2) :

Ce sont des pèlerins du VI^{ème} siècle abordant près la pointe de Sablanceau et se rendant vers les temples religieux (St Sauveur ou Saint-Blayse, ou St Armand) élevés dans les déserts de sable de l'Ile nouvelle qui donnèrent le nom de HYMNEDOUX aux lieux. Ensuite, en estropiant l'histoire et la langue Française, les insulaires et visiteurs d'époque changèrent ce nom en celui de RIVEDOUCE, puis, RIVEDOUX qui est resté.

Au 15^e siècle (*3), Rivedoux était un territoire couvert de bruyères et lichens. Il fut érigé en seigneurie le 15 janvier 1480, par Monseigneur LOUIS I^{ER} DE LA TREMOUILLE, comte de GUINES et de BENON, vicomte de TALMOND, baron de SULLY et de CRAON, seigneur châtelain de MAULEON, de SAINT-LOUP, de MARANS, de L'ILE DE RE, etc, (manuscrit de Damoiselle SOPHIE D'HASTREL de Rivedoux), du consentement de l'abbé commandataire de l'abbaye de N.D. de SAINTE-MARIE-DES-CHATELIERS, qui en était possesseur, ainsi que de toute cette partie de l'Ile de Ré, en faveur de messire et noble homme JEAN I^{er} du nom, ARNAUD, écuyer, à titre de foi et hommage, à la condition de payer une paire d'éperons d'argent à chaque mutation d'honneur, etc.

Il fit construire un petit manoir sur le bord de mer à Rivedoux.

Quelques vestiges du manoir des seigneurs de Rivedoux subsistent près du port, notamment une tourelle cylindrique au toit conique couvert d'ardoises. La petite église très ordinaire (ou plutôt une chapelle), qui existait encore au 19^{ème} siècle aux abords de cette tourelle est aujourd'hui disparue.

À partir de 1552, l'Ile est occupée par les Anglais durant 72 longues et pénibles années pour ses malheureux habitants de l'époque. (Le « Réxit » n'existait pas...)

Le 12 septembre 1562, Messire Jean-Pierre ARNAUD-BRUNEAU, écuyer, seigneur des lieux à la mort du précédent, obtint le droit d'avoir un port dans sa seigneurie. (Manuscrit de M. BOURRU).

Le 31 MAI 1676, JEAN-BAPTISTE CHRISTOPHE III D'HASTREL obtint un aménagement du port de Rivedoux, ce, malgré l'opposition* du lieutenant politique de Sainte-Marie... (*Ça bloquait déjà...)

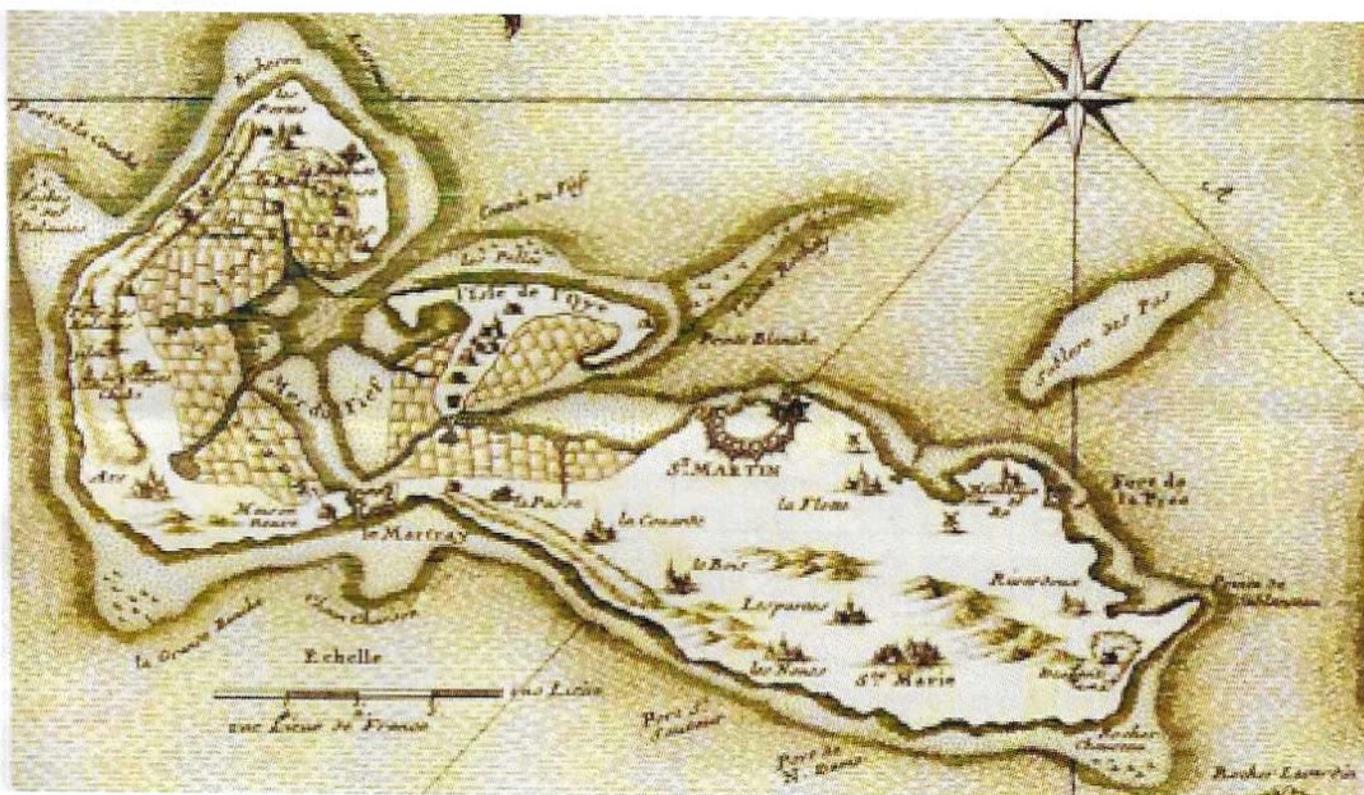
En 1593, messire Jean ARNAUD-BRUNEAU fit construire les premières maisons de Rivedoux et céda des emplacements à diverses personnes, ainsi que des parcelles de terrain à titres de fiefs ou autres droits seigneuriaux. Il fit également construire un four banal où chacun devait apporter son fagot pour faire cuire sa pâte. Pour utiliser le four, chacun avait pour obligation de céder la vingt-et-unième partie de ladite pâte au seigneur. (*Pour pouvoir casser la croûte, il fallait payer l'ami...*)

Le 26 avril 1595, ARNAUD_BRUNEAU augmenta considérablement son domaine par dix quartiers de terrain (pointe de Sablanceau), que lui confia alors R.P. Nicolas-Marc BAUDIN, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commandataire* de l'abbaye de N.D. de Ste Marie des Chateliers. (**L'orthographe est d'époque...*)

C'est le 15 juillet 1684 que messire Jean-Baptiste-Christophe d'Hastrel devint seigneur de Rivedoux, en épousant demoiselle Marie Arnaud-Bruneau de Granay, dame de Rivedoux. Il devint propriétaire du domaine en 1694 après la mort du père de son épouse.

En 1724, il laissa le domaine en héritage à messire Pierre Bruneau (ou Bruno) son frère.

Succéda messire Pierre-Etienne d'Hastrel, puis, plus tard, ce fut messire Jacques-Bruno d'Hastrel qui devint le 22 novembre 1766 seigneur de Rivedoux.



DESSIN DE L'ILE DE RÉ DATANT DE 1715...

En 1845, une jetée, un quai et un embarcadère sont construits. Cela donna lieu au développement des communications et du commerce de l'Île de Ré avec le continent.

Le village de Rivedoux, important pour l'époque, comptait alors 92 maisons, 100 ménages, pour un total de 374 habitants !

Le village était très animé. Il contenait notamment un hôtel et plusieurs auberges. Cette animation était due au départ et à l'arrivée du courrier, ainsi qu'au trafic des bateaux de transport entre l'Île et le continent.

Les marchandises de passage étaient soumises à une taxe, source importante de revenus pour le village.

La culture des huîtres dont les Rivedousais sont en partie les précurseurs, était en plein développement.

Le domaine des seigneurs de Rivedoux s'étendait de la pointe de Sablanceau d'une part et au-delà des limites de la Noue et de l'abbaye des Châteliers d'autre part.

En conséquences, il se pourrait même que ce soit Sainte-Marie qui appartenait alors à Rivedoux, du fait que les seigneurs propriétaires successifs résidant à Rivedoux, portait le titre de seigneurs de Rivedoux et que, comme cité précédemment, leurs terres s'étendaient bien au delà des limites de Sainte-Marie.

D'autre part, dans les écrits de l'histoire de Sainte-Marie et de l'Île de Ré en général, il est souvent mentionné que ce village ne disposait pas de port.

On peut donc concevoir que si le village de Sainte Marie avait eu la maîtrise de Rivedoux, il aurait forcément eu un port à sa disposition, celui de Notre Dame n'étant alors et toujours qu'un espace d'échouage...

Jadis, les archives de Rivedoux ont été détruites par un incendie. Tout cela devrait être consultable dans celles de Ste-Marie, voire départementales, ou encore dans celles des notaires et pourquoi pas dans celles du diocèse ; affaire à suivre.

Au cours de la période pendant laquelle les seigneurs de Rivedoux régnaient sur toute cette partie de l'Île, hormis le fait que les religieux de Sainte-Marie venaient assurer l'office à la chapelle de Rivedoux, il n'est jamais fait mention de quelque dépendance marquée d'un village par rapport à l'autre.

La probabilité la plus évidente est que la fusion entre les deux villages se soit faite lors de l'institution de la commune, période parfois nébuleuse selon les lieux, personnages et intérêts en puissance...

Ensuite, c'est en 1928 que Rivedoux s'est séparé de Sainte-Marie pour devenir une commune autonome.

À l'époque, il s'est dit que cela s'est fait au grand dam de certains et à l'avantage d'autres.

Peu important les raisons qui ont fait se quereller nos villages et les faire se séparer, c'est du passé. Force est de constater aujourd'hui que cette séparation était une décision raisonnable, du moins pour Rivedoux...

Les écrits que je cite et auxquels je fais référence, se recoupent et se complètent assez bien, ce dont chacun pourra juger facilement en les consultant directement.

À mes yeux, les narrateurs d'antan sont probablement aussi crédibles que leurs détracteurs actuels, les uns ayant vécu à une époque que d'autres ne peuvent qu'observer et interpréter aujourd'hui en fonction des écrits consultables.

Naturellement, pour toutes les raisons imaginables, ce modeste raccourci ne peut en aucun cas se substituer à toute la richesse de l'histoire des lieux et si quelque érudit dispose d'autres données bien étayées sur l'interdépendance présumée entre Rivedoux et Ste Marie, qu'il les communique !

Jean-Michel VICTOR

1- *L'Île de Ré à travers les siècles, siège de la citadelle de St Martin de Ré et la défaite des Anglais (juillet-novembre 1627)*

2- *Histoire de l'Île de Ré « L'insula Rhéa », écrits du Dr Kemmerer (16^{ème} siècle) seconde édition de l'an 1888*

3- *Notice historique de Rivedoux, écrits de Théodore Phélipot. Édition de 1864.*

RÉSUMÉ DE L'HISTORIQUE DU PORT DE RIVEDOUX.

Sous l'autorité de Jean-Pierre ARNAUD-BRUNO, Seigneur de RIVEDOUX qui obtint ce privilège du député de l'arrondissement de La Rochelle, **le port de RIVEDOUX fut autorisé d'être construit en l'an 1562.**

L'année suivante, un quai en pierre fut édifié au long du terre-plein bordant les demeures. Ce quai se situait quelques mètres plus près des maisons que le rempart actuel.

Le coût des travaux s'éleva à 25 982 francs de l'époque.

C'est seulement en **1845** qu'une digue fut ajoutée afin de protéger les embarcations des vents d'Ouest et plus principalement de la houle.

Grâce à sa proximité, le port de Rivedoux était à l'époque le point d'achoppement des embarcations liant l'Île de Ré au continent. Ainsi, le commerce local se développa, la messagerie fut acheminée plus régulièrement et les habitants voyagèrent « en France » plus aisément.

Bien plus tard, de **1879 à 1881**, le premier **embarcadère de Sablanceau** fut construit.

Réalisée en bois sur une longueur totale de 159 mètres et pour un coût de 25 000 francs de l'époque, il était destinée à l'accostage du bateau-courrier faisant la liaison entre le continent et l'Île de Ré.

Les autres ports de l'ÎLE DE RE furent créés à partir de **1586** pour celui de LA FLOTTE, **1597** pour celui de SAINT MARTIN, **1836** pour celui de ARS et **1850** pour celui de LOIX.

L'antériorité du port de Rivedoux en fait de manière incontestable l'ancêtre des port de l'Île de Ré !...

Malgré cela, il reste le seul à n'avoir hérité d'aucun aménagement tant pratique que sécuritaire pour ses usagers, manquement notoire auquel il faudra bien mettre un terme au plus tôt, notamment avant qu'un accident grave ne se produise à l'encontre d'un navigateur local, les chutes, glissades, baignades imprévisibles, tasses et bobos divers ne se comptant plus !...

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT À L'URCAN

L'union Rétaise des Clubs et Associations Nautiques de l'Ile de Ré dont notre association est membre depuis bon nombre d'années, a élu un nouveau président en remplacement de l'ami Jean-Claude PERRIN, démissionnaire à l'issue de plusieurs années de bons et loyaux services.

Le nouveau Président élu est Mr Régis BAUDONNIÈRE, le trésorier Bruno GOURDON et le secrétaire Jean-Pierre DOMENOZ.

Les membres de l'association sont : AMIGO (Les amis du GOISIL), APL (association du port de LOIX), AUPAR (association des usagers du port d'ARS), AUPLF (Association des usagers du port de LA FLOTTE), AUPPG (Association des usagers et des plaisanciers de la POINTE DU GROUIN), CNAR (cercle nautique d'ARS), CNLF (cercle nautique de LA FLOTTE), CNP (cercle nautique MARITAIS), YCSM (yacht club de ST MARTIN et naturellement, l'APPRP !

Quatre professionnels du nautisme font également partie des membres de l'URCAN : BLONDEAU MARINE, MOTTE MARINE, OCEAN NAUTIQUE et NAUTIQUE SERVICE.

Chaque association citée dispose de trois votes, son président et deux accompagnants.

L'URCAN, à quoi sert cette association ?

Elle permet à toutes les associations nautiques de notre Ile de se retrouver, se regrouper pour réfléchir et organiser notre avenir, tant concernant les aménagements du littoral que pour disposer d'un poids suffisant afin de se faire entendre auprès des différentes administrations, y compris au niveau insulaire comme la CDC par exemple.

Cela nous permet d'être informés et réagir quant aux aménagements et décisions concernant le littoral, ou évolutions diverses liées au projet dénommé « PLUi ».

Nous sommes également informés sur les évolutions liées à la pêche loisir et usages de la mer, aux projets de ports à sec. L'URCAN soutient aussi les projets d'aménagement des ports de Rivedoux, de ARS, du Goisil, les évolutions des mouillages et leur autorisation, le dévasement des ports, les relations avec la SNSM (avec laquelle nous avons d'ailleurs toujours un contentieux leur incombant directement depuis l'été 2014 !...).

Pour rappel, le montant de la cotisation annuelle de notre association à l'URCAN est de 50 Euros au total.

ADIEU L'UNAN... VIVE LE FNPA !!!

En ce début d'année, notre association a quitté l'UNAN (Union Nationale des plaisanciers navigateurs) pour rejoindre le FNPA (Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de l'Atlantique) pour les raisons suivantes :

L'UNAN, créée par l'UNAN CM (donc de Charente Maritime dont nous sommes membre et de fait, également membre du FNPA), a été victime d'une véritable « OPA », et a été détournée de sa position initiale par un petit groupe d'associations nautiques comportant seulement quelques ports, plus principalement des zones de mouillages de Bretagne et du golf du Lion. De fait, le nouvel exécutif a été élu sans respecter semble-t-il la logique et l'équité qui fait que chaque association membre ne dispose normalement que d'un nombre de voix proportionnel au nombre de ses membres.

Les élections n'ayant pas été conformes à l'éthique, la plupart des associations membres se sont retirées.

De plus, les décisions prises par les nouveaux élus depuis ce bouleversement ne sembleraient pas en rapport avec l'intérêt général des associations membres.

De fait, créée le 26 janvier 2016, le FNAP regroupait déjà pas moins de 41 associations au 25 février, cet à dire infiniment plus que ce nouvel UNAN en conserve encore ! De plus, d'autres associations déçues ayant antérieurement quitté jadis l'UNAN, sont en passe de rejoindre le FNPA !

Par la fiabilité de ses dirigeants élus conformément aux bonnes règles et vu la conformité légale incontestable de cette nouvelle formation nationale, mais aussi de part le nombre imposant de ses adhérents, le FNPA représente déjà une force importante dans les discussions et prises de décisions auprès des instances nationales, voire Européennes.

Il en découle aussi que nous serons forcément mieux entendus, informés et soutenus pour défendre l'ensemble des droits ou intérêts de la plaisance et la pêche loisir, lesquels en ont bien besoin !

Pour rappel, chacune des associations membres verse 3 € par adhérent pour être partie prenante et membre décisionnaire auprès du FNPA.

Cette cote part de 3 € fait évidemment partie de la cotisation annuelle de 20 € que vous versez à l'APPRP...

ON N'EST JAMAIS À L'ABRI D'UNE SURPRISE, LA PREUVE À SUIVRE...

Au printemps 2015, la mairie m'a demandé de signer un document permettant éventuellement à l'association d'utiliser gratuitement un véhicule 9 places de la communauté de commune, pour le cas où le bureau aurait le besoin de se rendre dans un département voisin pour une réunion ou autre.

Trouvant l'idée intéressante, je me suis exécuté.

Plus tard, fin d'été, je reçois un message de la CdC me demandant si je souhaitais utiliser à nouveau un véhicule, les nombreuses demandes faisant qu'il était préférable de réserver à l'avance.

Interrogatif sur la formulation du message, je me rends à la CdC pour obtenir des explications. Je découvre alors avec stupéfaction qu'un véhicule avait été utilisé par l'APPRP, quatre fois depuis le mois de janvier pour faire des voyages en Espagne paraît-il.

Je découvre aussi que si un seul un utilisateur était adhérent de notre association, trois autres personnes de Vendée, inconnues de l'association, avaient également utilisé et conduit ce véhicule !!!

Je découvre enfin que si le véhicule avait subi un accrochage ou une détérioration quelconque, l'association aurait été taxée d'office de 900 € à titre de franchise. De plus, si les divers chauffeurs avaient commis des infractions au code de la route, l'association, (c'est) à dire le président, en aurait probablement supporté la responsabilité et les pénalités !!!

J'ai donc adressé un pli recommandé à la CdC pour préciser qu'aucune autorisation d'emprunt de véhicule n'avait été accordée par notre association à quelque adhérent que ce soit, que je n'étais absolument pas au courant de ces emprunts et que je demandais la suspension immédiate du **contrat que l'on m'avait fait signer quatre mois après le premier empreint de véhicule**, ce que la mairie de Rivedoux ignorait probablement !

Résultat à suivre : L'adhérent responsable de ça m'a ensuite téléphoné pour me faire part de son étonnement et incompréhension. Il n'a pas renouvelé son adhésion pour 2016...

PETIT CONSEIL : *J'invite toutes les autres associations à être très vigilantes sur ce point, le phénomène peut se reproduire !...*

MORTALITÉ DES MOULES DANS LE PERTUIS BRETON...

Les dernières grandes marées ont confirmé le risque de récurrence du phénomène déjà observé en 2014 et désastreux pour les mytiliculteurs, certains d'entre eux ayant alors perdu la quasi-totalité de leur production. Les interrogations subsistent concernant les causes du problème qui semblerait avoir les

mêmes origines, à savoir : Une forte pluviométrie qui entraîne des variations rapides de salinité, une météo hivernale douce, ainsi que beaucoup de houle. Il est également évoqué que la bactérie « *vibrio splendidus* » trouvée en 2014 dans les pertuis et ailleurs, soit également responsable du désastre.

Pour les autres coquillages, les bactéries « *vibrio oestuarianus* » et « *OsHV-1* » sont incriminées pour les huîtres et pour les coques ; ce serait la « *Marteilia cochillio* ». Aucune source n'est actuellement privilégiée ou écartée concernant l'origine ou la provenance de ces bactéries.

Concernant Ifremer, l'anomalie génétique ne serait pas totalement démontrée, bien que des anomalies notoires ont été détectées sur certains lots de moules plus particulièrement touchées par la mortalité (nombre de chromosomes plus important et variables concernant le même prélèvement d'animaux). Selon eux, il ne s'agirait en aucune manière d'une explication du phénomène, du fait que le problème est complexe et qu'un grand nombre de facteurs se combinent !... (*Communiqué du ministère*).

Notons au passage que pour une fois, les plaisanciers ne sont pas pointés du doigt dans cette dernière constatation, ce qui n'est que justice d'ailleurs, les huîtres et les moules proliférant dans les ports de plaisance, y compris à Rivedoux !

VOLS DE HORS BORDS ET ACCESSOIRES DE BATEAUX...

Si Rivedoux est moins touché par les vols depuis l'installation souhaitée par l'APPRP d'une caméra destinée à la surveillance du port (Merci Mr le Maire !), il n'en va pas de même ailleurs.

Durant l'année 2015, environ 500 moteurs ont été volés dans l'Ouest, dont pas moins de 150 en Vendée et Loire Atlantique !

Les chiffres pour la Charente Maritime n'ont pas été communiqués par les autorités.

C'est généralement l'œuvre de groupes de pays de l'Est agissant pour un commanditaire.

Ils agissent généralement la nuit et les WE dans un même port ou chantier naval et peuvent ainsi voler des dizaines de moteurs. « *Rapport de la gendarmerie maritime* ». Le phénomène touche aussi d'autres pays comme l'Italie, l'Espagne ou encore la Suède. Un certain nombre de ces individus ont déjà été arrêtés et condamnés.

Recommandations : *Si vous êtes hélas victime d'un tel forfait, alertez au plus vite les gendarmes ou policiers et surtout, ne touchez à rien, sauf éventuellement en mettant des gants afin de préserver toutes traces éventuelles et permettre à la police scientifique d'identifier les moyens d'action et capter l'ADN des malfaiteurs. De plus, contactez immédiatement votre assurance et prenez un maximum de photos des détails observables !*

PLACES PORT : BONNE NOUVELLE...

Vous le savez, la mairie ne souhaitait pas communiquer la nouvelle liste d'attente mise à jour en 2015, concernant les candidats à une place de port.

Cela peut éventuellement se comprendre du fait que tous les candidats ne sont pas membres de notre association, mais **notre Maire Mr Raffarin a convenu, lors de son intervention à notre assemblée générale, que l'APPRP pourrait disposer du rang d'ordre d'inscription de ses membres !** La liste des adhérents a été présentée au secrétariat communal pour qu'elle soit numérotée. C'est chose faite depuis le 24 juin...

Si tout va bien... (?), plusieurs avantages à cela :

- La suspicion pouvant planer quant à l'attribution des places de port n'aura plus lieu d'être,

- Votre président pourra vous répondre directement si vous souhaitez connaître votre rang, ce qui vous évitera de vous déplacer spécifiquement à la mairie pour obtenir votre réponse,

- Le secrétariat de la mairie qui a bien d'autres choses à faire, sera ainsi libéré d'une tâche fastidieuse et peu valorisante. Normalement, sauf blocage, nous opérationnels rapidement. *Merci Mr le Maire !*

Silvan

RELANCE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT DU PORT. Autre bonne nouvelle ? Pourquoi pas :

En effet, un ami adhérent disposant de bonnes relations au plus haut niveau de l'état, fait de son mieux pour nous aider à avancer dans nos projets marins.

Résultat immédiat : Sur ordre du Préfet 17, Mr le Maire et deux membres du conseil municipal dévoués aux causes maritimes, Guy Andrault (vice président), les services départementaux et régionaux concernés tant par l'écologie que l'environnement, du parc National marin, le secrétaire général de la préfecture, et moi-même, avons été réunis le jeudi 16 juin dernier pour participer à une table ronde, afin de lancer une nouvelle étude à propos de l'équipement de notre port.

La discussion a été riche et parfois animée. Nous avons semble-t-il, approché la possibilité d'être entendus, afin que notre dossier soit enfin considéré et qu'un possible accord en ressorte.

Nos interlocuteurs ont évidemment fait état des impératifs liés, tels l'environnement, l'esthétique et autres, éléments que la municipalité avait déjà bien pris en compte dans le dossier complet réalisé en 2008 pour ce même projet resté lettre morte à l'époque, sans que nous ayons eu écho des raisons établies.

Nous avons souligné le besoin de moderniser notre port, non seulement par rapport aux besoins locaux, mais aussi concernant l'équité par rapport aux autres ports Réthais. Nous avons aussi insisté sur la **sécurité des personnes et des biens**, certaines déconvenues liées ayant hélas déjà imagé le passé !

Le travail reprend donc pour préparer au mieux ce nouveau dossier.

Notre précieuse aide (un Rivedousais !), se fera probablement un plaisir de faire la promotion de notre dossier. Il a déjà réussi à redonner de l'espoir tant à notre Maire qu'aux membres du bureau. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

NOUVELLE NOUVELLE !

Lors de son exposé et réponses aux questions des adhérents présents lors de notre assemblée générale, notre Maire nous a proposé de disposer dans la nouvelle maison du port face à la digue, d'un bureau à partager éventuellement et avec une ou deux associations locales.

Ravis, nous avons évidemment accepté, du fait que nous serons ainsi au plus proche du port, que cela permettra d'y créer des activités, ainsi qu'un point de rencontre tant pour les adhérents que pour tous ceux qui s'intéressent à l'espace nautique. Ce sera également une possibilité des réunions d'information, tant avec les adhérents que les autres clubs nautiques de l'île, l'échange et la solidarité de tous étant forcément bénéfiques pour chacun !

Nous pourrions aussi apposer notre sigle sur le fronton de ce local, ce qui permettra de baliser ce lieu de ralliement. La mise à disponibilité devrait être effective au mois de septembre prochain et à ce titre, une nouvelle fois, **MERCI Mr le Maire !**

L'échelle Beaufort				
FORCE BEAUFORT	APPELLATION	VITESSE DU VENT		ÉTAT DE LA MER OBSERVÉ
		nœud	km/h	
0	Calme	1	1	Mer d'huile, miroir
1	Très légère brise	1 à 3	1 à 5	Mer ridée
2	Légère brise	4 à 6	6 à 11	Vaguelettes
3	Petite brise	7 à 10	12 à 19	Petits "moutons"
4	Jolie brise	11 à 16	20 à 28	Nombreux "moutons"
5	Bonne brise	17 à 21	29 à 38	Vagues, embruns
6	Vent frais	22 à 27	39 à 49	Lames, crêtes d'écume étendues
7	Grand-frais	28 à 33	50 à 61	Lames déferiantes
8	Coup de vent	34 à 40	62 à 74	Les crêtes de vagues partent en tourbillons d'écume
9	Fort coup de vent	41 à 47	75 à 88	
10	Tempête	48 à 55	89 à 102	
11	Violente tempête	56 à 63	103 à 117	Les embruns obscurcissent la vue, on ne voit plus rien...
12	Ouragan	64 et plus	118 et plus	



Véhicules 8 et 30 places

Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX - ÎLE DE RÉ
www.revoyages.fr - Mail : revoyages@bbox.fr
sur réservation au 06 68 94 21 06

les Viviers Dégustations et Restauration en Ré



Salle avec vue mer

Terrasse avec vue sur nos viviers

MENUS à partir de 24 €
Produits de la mer et Viandes origine France

573, avenue de la Corniche
17940 RIVEDOUX-PLAGE

Réservations :
Tél. 05 46 09 86 22 - Port. 06 12 91 44 64

REJOIGNEZ L'APPRP ET DEVEZ AINSI ACTEUR DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE !!!

Coût de la cotisation annuelle : **20 €** amortissables fiscalement à hauteur de 66 % (code 200-5 du code des impôts)
Chèque à établir à l'ordre de : **APPRP, 40 av Gustave Perreau, 17940 RIVEDOUX PLAGE**

Nom : Prénom :

Code postal : Adresse complète :

A réception de votre adhésion, nous vous adresserons votre bordereau à joindre à votre déclaration fiscale pour amortissement, ainsi que votre carte d'adhérent permettant de vous identifier chez les commerçants sympathisants cités sur ce bulletin.

Bienvenue au club des plaisanciers de Rivedoux-Plage !...